



Membres en exercice	27
Membres présents	20
Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	
Abstention	2

## EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/53

Objet : Décision budgétaire modificative n°1

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sise à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 23 septembre 2024

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY PETIT, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Marie-Laure LOYEZ, Jérôme LABORIE, Kévin LABORDE, Christophe ERMOLENKO, Séverine LOPEZ, Adeline BATALLER GARCIA, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Aurélie PACE, Elian GOMEZ, Nathalie SIMARD

Absents ayant donné procuration : Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER

Absents Excusés : Sandrine MATEU GUTIERRES, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Jean-Louis CAMPUS, Delphine FERRERES VALAT, Lucyle MORGAN, Noura HABIB CHORFA

Secrétaire de séance : SIMARD Nathalie

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget 2024 de la Commune,

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement.

### Section d'investissement – dépenses

Opération	Intitulé	BP + RAR 2024	Montant DM1	Montant BP+DM1
97	Création d'un pôle social	723 164 €	100 000 €	823 164 €

Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20240930-202453-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20240930-202453-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

Section d'investissement – recettes

Chapitre	Intitulé	BP + RAR 2024	Montant DM1	Montant BP+DM1
10 Article 10222	FCTVA	100 000 €	80 000 €	180 000 €
13 Article 13151 Opération 36	Fond de soutien de l'agglomération Matériel roulant	0 €	17 500 €	17 500 €
13 Article 13151 Opération 22	Fond de soutien de l'agglomération Travaux divers de voirie	0 €	2 500 €	2 500 €
Total			100 000 €	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Fabrice SOLANS



Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER ou par voie dématérialisée via l'application *telerecours citoyens* <https://www.telerecours-citoyens.fr>) dans un délai de deux mois de la publication.

Accusé de réception en préfecture  
034-21345323-20240930-202453-DES.fr  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception en préfecture : 09/10/2024



Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20240930-202453-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Commune : VILLENEUVE LES BEZIERS (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340336300129

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BEZIERS MUNICIPALE

**M. 57**

**Décision modificative 1 (3)**

**Voté par nature**

BUDGET : VILLENEUVE LES BEZIERS (4)

ANNEE 2024

- (1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.  
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.  
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.  
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20240930-202453-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

VILLENEUVE LES BEZIERS - VILLENEUVE LES BEZIERS - DM - 2024

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	4 155

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1 355,05

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 341,09
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 521,26
3	Dépenses d'équipement brut / population	1 520,11
4	Encours de dette / population (2) (3)	1 224,59
5	DGF / population	14,44
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	54,58 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	95,36 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	99,92 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	80,50 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	11,84 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1634 A et 1635 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... ou ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

VILLENEUVE LES BEZIERS - VILLENEUVE LES BEZIERS - DM - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	100 000,00	100 000,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
		(si solde négatif)	(si solde positif)
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	100 000,00	100 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
		(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	0,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL DU BUDGET (5)	100 000,00	100 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A savoir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent, en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements, et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent, en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements, et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté - crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régle)	(7) 0,00		0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	100 000,00		100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>100 000,00</b>
---	-------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors opérations de rattachement.

(4) Ces opérations sont effectuées par la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors opérations de rattachement.

Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20240930-202453-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception en préfecture : 09/10/2024

## VILLENEUVE LES BEZIERS - VILLENEUVE LES BEZIERS - DM - 2024

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20240930-202453-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	80 000,00	0,00	80 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	20 000,00	0,00	20 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>100 000,00</b>
---	-------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20240930-202453-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

## VILLENEUVE LES BEZIERS - VILLENEUVE LES BEZIERS - DM - 2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20240930-202453-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)					
<b>TOTAL</b>		<b>6 905 754,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	3 933 790,87	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 948 790,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1686 non budgétaire)	455 526,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>455 526,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	2 062 265,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>6 466 582,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	239 171,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>439 171,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)</b>									<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>									<b>100 000,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) Le chapitre RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprises anticipées lors du vote du budget (voir article 10).

Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20240930-202453-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

## VILLENEUVE LES BEZIERS - VILLENEUVE LES BEZIERS - DM - 2024

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 624 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 041 = RI 041).

(9) Le terme d'excédent reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

VILLENEUVE LES BEZIERS - VILLENEUVE LES BEZIERS - DM - 2024

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

**RECETTES**

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>4 949 350,10</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 555 636,44	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 555 636,44</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	150 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>80 000,00</b>

VILLENEUVE LES BEZIERS - VILLENEUVE LES BEZIERS - DM - 2024

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	2 062 265,70	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>3 767 902,14</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
021	Virament de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	981 447,96		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	200 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>1 181 447,96</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)</b>						<b>0,00</b>
<b>Affectation au compte 1069 (9)</b>						<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>						<b>100 000,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget initial.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (PI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 30, 40 et 54 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 152 (cf. chapitre 024 « produit des opérations d'immobilisations »).

(7) Cf. affectation du chapitre des opérations d'ordre (PI 041 = BI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté à l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou la reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation au résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre global regroupant les comptes 204 et 2324.



VILLENEUVE LES BEZIERS - VILLENEUVE LES BEZIERS - DM - 2024

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1
Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>6 905 754,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtimts, installations	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	3 933 790,87	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 948 790,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	455 526,30	0,00		0,00	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	455 526,30	0,00		0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA réglé)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00				
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>455 526,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Opérations pour compte de tiers (6)	2 062 265,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581102	Boulevard Urbain intercommunal VIC 14	2 062 265,70	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

VILLENEUVE LES BEZIERS - VILLENEUVE LES BEZIERS - DM - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>6 466 582,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	239 171,34			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	19 171,34			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	150,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139151	Subv. transf. GFP de rattachement	19 021,34			0,00	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	220 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	110 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	110 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	200 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2152	Installations de voirie	100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>439 171,34</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR N-1 est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (CI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (CI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
101	PROMENADE DES VERNETS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	AMENAGMT ECOLES/RESTAURANT SCOL		297 360,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	VIDEO PROTECTION		432 122,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	TX DIVERS VOIRIE		3 283 195,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30	TX BATIMENTS CX		1 412 645,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
36	ACQUIS. MATERIEL ROULANT		1 579 289,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40	ACQUISITION MATERIEL		1 539 509,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
50	ACQUIS. IMMEUBLES/TERRAINS		2 967 608,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
58	ECLAIRAGE PUBLIC		434 080,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
59	SIGNALISATION COMMUNE		396 267,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	ZAC ET ETUDE URBAINE		1 008 111,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
79	MATERIELS DIVERS ET TRAVAUX LIES A UN SINISTRE		67 492,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
81	EHPAD MISE AUX NORMES ET AD'AP		377 053,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
96	EMBELLISSEMENT VILLAGE		149 649,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
97	POLE SOCIAL		62 802,85	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
98	TRAVAUX NOUVEAU POLE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>14 007 189,59</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20240930-202453-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

VILLENEUVE LES BEZIERS - VILLENEUVE LES BEZIERS - DM - 2024

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>4 949 350,10</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	1 555 636,44	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 555 636,44	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 555 636,44</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	150 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
10222	FCTVA	100 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invesL non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison - affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>80 000,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	2 062 265,70	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>3 767 902,14</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	981 447,96		0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00		0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	405 954,97		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	440,55		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	14 883,22		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	534,89		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	717,00		0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	2 260,77		0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20240930-202453-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

VILLENEUVE LES BEZIERS - VILLENEUVE LES BEZIERS - DM - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
281312	Bâtiments scolaires	16 405,30		0,00	0,00	0,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	6 097,50		0,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	2 789,00		0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	9 738,84		0,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	6 017,30		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	38 887,20		0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	9 209,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	125 156,58		0,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	386,72		0,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	0,00		0,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	182,00		0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	9 650,93		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	2 892,30		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	334,50		0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	12 754,64		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	676,95		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	198,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	85 952,43		0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	17 500,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	29 093,38		0,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 204,65		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	18 067,52		0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	154,04		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	161 309,78		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	200 000,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	200 000,00		0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>1 181 447,96</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R1 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 041 = R1 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire, Fabrice SOLANS,  
A Villeneuve-lès-Béziers, le 30/09/2024  
Le Maire, Fabrice SOLANS,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire,  
A Villeneuve-lès-Béziers, le 30/09/2024

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	20
Nombre de suffrages exprimés :	19
VOTES : Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	2

Date de convocation : 23/09/2024

Certifié exécutoire par le Maire, Fabrice SOLANS, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le ....., et de la publication  
le .....

A Villeneuve-lès-Béziers, le 30/09/2024

Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20240930-202453-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

ARRÊTÉ

Le préfet de la Région Île-de-France,



Après avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20240930-202453-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024